



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 26 janvier 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 30
Excusés : 6
Non excusés : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX JANVIER, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - M. NOVAIS - M. DUMONT - Mme TCHOULA NJIA - M. RIBOLLA - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. TASD'HOMME - Mme FERNANDES - Mme HEUCLIN - M. FOUBERT - M. LARGIER . Mme TOUPANCE.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. JACQUOT - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

M. TASD'HOMME	à	M. BORD
Mme FERNANDES	à	Mme PIOT
Mme HEUCLIN	à	M. NOVAIS
M. FOUBERT	à	Mme PHONGPRIXA
M. LARGIER	à	M. DUMONT

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

N°2026_01_26-12

Ref : Direction des solidarités

Objet: Approbation des avis émis par la commission Sociale Enfance

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121.22,

VU la délibération 2023_06_09-14 en date du 9 juin 2023 portant modification de la délibération 2020_09_21-15 concernant la création de la Commission Sociale Enfance et la désignation de ses représentants,

VU la délibération 2023_06_09-15 du 9 juin 2023 adoptant le règlement intérieur de la Commission Sociale Enfance,

VU l'avis émis lors de la Commission Sociale Enfance du 16 octobre 2025,

CONSIDERANT la nécessité de fournir des éléments de compréhension sur les difficultés rencontrées par les familles, permettant ainsi aux membres élus siégeant à la commission, d'émettre des avis sur des modifications de facturation des prestations consommées par les administrés concernés,

CONSIDERANT que cet avis doit être soumis à la validation du Conseil municipal,

CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 14 janvier 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la modification de quotient familial proposée par la Commission Sociale Enfance du 16 octobre 2025 pour 1 famille, représentant une annulation d'un montant total de 422,62€.

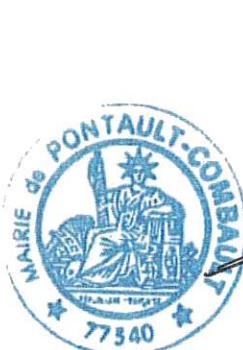
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260129-2026_01_26-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication : 29/01/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 29 janvier 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault